

Décès de notre camarade et ami Terry Liddle

I r e l p

Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée

70, rue des Panoyaux

75020 Paris

Gestionnaire de la bibliothèque d'Entraide et Solidarité

irelp@laposte.net

Terry Liddle

Au Freethought History Research Group

Chers camarades et amis,

L'Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée (IRELP) vient d'apprendre le décès de notre camarade et ami Terry Liddle, fondateur et dirigeant du FHRG.

C'est une triste nouvelle et nous souhaitons vous adresser nos plus sincères condoléances.

C'est une grande perte non seulement pour le FHRG mais pour tout le mouvement libre-penseur à travers le monde.

Bien souvent, les travaux de Terry et l'œuvre du Freethought History Research Group ont été une source d'inspiration et de confiance pour nos propres activités en France.

Nous nous souvenons plus particulièrement de la conférence commune en mai 2011, à Londres, En avant vers une nouvelle Internationale de la Libre Pensée qui avait été un moment fort de collaboration entre nous.

Veillez transmettre à tous ceux qui connaissaient et

appréciaient Terry nos pensées attristées.

Pour l'IRELP

Jean-Marc Schiappa

La République, une démocratie comme les autres ?

Entretien vidéo avec Jean-Marc Schiappa sur RLHD.TV (2012)

24 heures (ou presque) dans la vie de l'IRELP

Victor Hugo disait « Que fait le Parlement ? Il parle et il ment ». Dans la même veine, on pourrait s'interroger sur ce que fait l'Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée. Et bien, il cherche et il étudie.

Prenons une journée à peu près comme les autres, pendant les vacances scolaires d'avril, donc sans les permanences des mardi, mercredi, jeudi après-midi que nous essayons de tenir vaille que vaille, dans le cadre de « La Bibliothèque de la Laïcité ».

Matin : nous déposons le courrier (publications, circulaires, ouvrages en double) encore reçu pour l'IRELP au siège de la Fédération nationale. Il serait préférable que tout le courrier soit envoyé au 70, rue des Panoyaux, 75020 mais

l'expérience d'une décennie de travail à l'IRELP apprend la patience et l'empirisme. A propos de courrier, la moisson de ce jour est moyenne ; rien d'exceptionnel – cela arrive – mais des choses quand même. Facture, relevé, poignée de lettres dont deux adhésions et un mot d'encouragement d'une amie de Paris « Merci pour votre travail ». Cela fait plaisir.

Ordinateur, lecture des courriels reçus sur irelp@laposte.net. Aie, la maison d'édition qui publie les Actes du Colloque 1789 demande une relecture des épreuves. Passer un coup de fil à un camarade spécialisé dans ce genre de travaux. Cela risque de retarder la publication.

Ce matin, rendez-vous avec un universitaire de province qui prépare une recherche post-thèse sur les modifications de la laïcité entre 1958 et 1987. Il lui est présenté nos locaux, notre bibliothèque à la fois riche et en cours permanent de classement et nos archives. Nous lui expliquons ce paradoxe : la Libre Pensée plus vieille association de ce pays, fondée en 1848, a été la dernière à se donner un centre de recherches (fin 1999), d'où le retard à rattraper.

Le sujet est passionnant. « Cela concerne-t-il aussi la loi Debré ? » « Non, je ne traite pas la question scolaire, mais tout ce qui est administratif et fiscal ». Pourquoi venir voir l'IRELP ? Notre interlocuteur explique qu'il veut aussi connaître les réactions de la Libre-Pensée à ces modifications. Consulter la presse serait fastidieux et peu productif.

Un camarade venu aider au classement se joint à la discussion, longue, passionnée. Nous lui proposons une aide concrète ; nous allons dépouiller les Congrès et recenser ce qui pourrait lui être utile. Notre interlocuteur est enchanté, nous prenons rendez-vous. Il note nos publications pour les faire commander par son université. Envoyer un mail afin de trouver des volontaires pour le dépouillement des Congrès ... Le camarade venu donner un coup de main – en vain cette fois ci- me donne

ses disponibilités. Dans l'après-midi, un autre camarade d'une autre fédération téléphone pour la même chose. Cela prend forme.

Arrivée du courriel suivant, de L'Idée Libre : « Suite à la réunion du comité de rédaction d'hier, nous avons pensé qu'il serait naturel que les pages consacrées à la vieille Idée Libre soient consacrées à un article écrit au moment de l'arrivée de de Gaulle au pouvoir, en 58 – si cela existe – ou alors à un article critique sur les institutions de la Vème, il doit bien y avoir qqe chose à ce sujet ? ». Pas de problème. Du travail, certes, mais le grand historien G. Lefebvre écrivait « Il faut travailler et il faut encore travailler ». Tiens, pourquoi ne pas saisir cette occasion pour faire un article dans La Raison pour susciter de nouvelles adhésions, de nouveaux soutiens, de nouveaux contacts ?

Adhésion 2012

20 euros (adhésion des organismes et associations possible) •

10 euros (lycéens, étudiants)

Soutien

20, 30, 50, 100, autre somme (à préciser) euros *

Nom
.

Prénom
.

adresse ;

Robespierre et la télévision publique

Mercredi 7 mars 2012, une émission est diffusée sur France 3.

Elle se situe dans la série « L'ombre d'un doute », titre qui évoque moins Hitchcock que les procédures judiciaires. Dans une époque où l'on confond Histoire et procès, culture et jeux télévisés, cela se comprend à défaut de s'admettre.

Son titre : « Robespierre, bourreau de la Vendée ? » ; le point d'interrogation étant rhétorique.

Sa présentation : « Entre 1793 et 1796, la Vendée fut le théâtre d'affrontements d'une rare violence entre des paysans insurgés et le pouvoir révolutionnaire dirigé par Robespierre. 170 000 Vendéens furent massacrés par les armées de la République, au point que certains historiens n'hésitent pas à employer aujourd'hui le terme de génocide. La population Vendéenne a-t-elle fait l'objet d'une élimination méthodique et programmée ? Que s'est-il réellement passé durant ces trois années de combat ? Franck Ferrand, entouré de Clémentine Portier-Kaltenbach, Christophe Bourseiller, Stéphanie Coudurier, revient sur la tragédie vendéenne à l'époque de Robespierre. »

L'accusation est terrible : « génocide ». Que les historiens et, récemment, le Conseil Constitutionnel aient appelé aux plus extrêmes réserves ne tient pas. On a un mot et un bon ! On ne va pas le lâcher ! « Génocide » ... Qui peut accepter un génocide ?

La preuve est accablante : « 170 000 massacrés ». Que l'imagination ait pris le pas sur toute évaluation sérieuse est normal. Il faut faire de l'audience.

Les témoins sont sérieux : « certains historiens » ; le vague de leurs noms, de leur nombre et de leur qualification ne fait

que souligner leur modestie.

Mais ...

De ce qui est dit dans cette présentation, il n'y aura aucun historien présent.

Il n'y aura, non plus, aucun défenseur de la Révolution.

Qui parlera ?

pour qu'un lieu public « Robespierre » soit nommé à Paris.

En 2009, pour le 220^e anniversaire de la Révolution française, l'IREL (Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée) avait organisé, soutenu par la Fédération nationale de la Libre Pensée, un colloque international avec des spécialistes parmi les plus reconnus de l'histoire de la Révolution française.

Nous avons, à cette occasion, rendu compte de notre importante campagne publique pour qu'un lieu public « Robespierre » soit nommé à Paris.

Pour les libre-penseurs, le problème est simple : « réveiller le robespierrisme, c'est réveiller la démocratie » (Babeuf).

Nous avons également informé du vote négatif du Conseil de Paris.

Nous nous étions également engagés à continuer le combat sous d'autres formes.

La découverte récente de volumineuses archives robespierristes

a actualisé la question : le gouvernement a été obligé de faire jouer son droit de pré-emption.

A juste titre, un certain nombre de personnalités se sont adressées au Conseil de Paris sur la question du lieu « Robespierre ». Elles ont raison : il faut battre le fer pendant qu'il est chaud !

L'IRELP a été sollicité pour contresigner leur texte (voir infra).

Cependant, deux formulations ont suscité et suscitent des réserves :

☒ Des organismes moralement inattaquables (Société des Etudes Robespierriennes, Institut d'Histoire de la Révolution française) ont lancé une souscription publique visant à faire pallier par les citoyens les possibles défaillances de l'Etat sur la question des sommes destinées à acheter ces archives. Cela ne nous semble pas la bonne voie : les citoyens doivent-ils financer une école, un hôpital que l'Etat ferme ou doivent-ils se battre pour obtenir satisfaction de la part de l'Etat ? Sans que cela soit nécessairement mesuré, cette démocratie « participative » n'est que la forme laïcisée de la subsidiarité chère à l'Union européenne et au Vatican.

☒ D'autre part, il était indiqué « Paris ne manque pas de rues aux noms divers et variés non moins controversés, que personne d'ailleurs ne songerait à remettre en cause aujourd'hui. ». Nous pensons qu'une Assemblée peut défaire ce qu'une Assemblée a fait et nous n'acceptons pas le nom « Jean-Paul II » donné à une place de Paris. « Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures »(art. 28 de la constitution de 1793)

Nous avons demandé pouvoir signer le texte en indiquant « signature avec réserves ».

Pour diverses raisons, cela ne fut pas possible.

Le fond de la démarche (un lieu public « Robespierre » à Paris) est conforme à la démocratie et aux combats des libre-penseurs.

Dans ce cadre et avec ces précisions, le Président de l'IRELPA a signé ce texte.

Pour une rue Robespierre à Paris

Grâce à la préemption de l'Etat lors de la mise en vente aux enchères du 18 mai dernier, les manuscrits de Robespierre et Le Bas rejoindront les collections des Archives nationales. La souscription lancée à l'initiative de la Société des études robespierristes et l'Institut d'Histoire de la Révolution française, ainsi que la mobilisation d'historiens et d'élus de sensibilités diverses, ont contribué à ce que ce précieux patrimoine ne soit pas dispersé. Pendant les semaines qui ont précédé la préemption, ce sont des milliers de citoyens qui ont souhaité témoigner leur attachement à la figure de « l'Incorruptible » par un versement à la souscription (plus de 120 000 euros en tout) ; nombreux sont ceux également qui, signalant par un bref mot n'avoir aucune sympathie particulière à l'égard du personnage, trouvaient scandaleux qu'une figure majeure de l'histoire de France puisse être ainsi oubliée.

Et pourtant, malgré sa place éminente dans le patrimoine républicain et ses interventions sur de nombreux sujets qui restent d'une constante actualité pour notre démocratie (notamment la défense des indigents et celle des valeurs d'intégrité et d'égalité), aucun nom de rue n'est donné à Robespierre à Paris, dont il fut pourtant un des députés les plus célèbres. Robespierre, figure trop « controversée » ? Paris ne manque pas de rues aux noms divers et variés non moins controversés, que personne d'ailleurs ne songerait à remettre en cause aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle il est enfin temps que le Conseil de Paris lors de sa prochaine session donne un nom de rue ou de place à Robespierre dans la capitale française.

Signataires :

✘ **Sylvie Aprile**, Professeure (Université de Lille), Présidente de la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle.

✘ **Michel Biard**, Professeur (Université de Rouen), Président de la Société d'Études Robespierristes

✘ **Philippe Bourdin**, Professeur (Université de Clermont-Ferrand)

✘ **Ian Brossat**, Conseiller de Paris, Président du groupe communiste et parti de gauche à Paris.

✘ **Gilles Candar**, Professeur en classes préparatoires (Le Mans), Président de la Société d'Études Jaurésiennes.

✘ **Alexis Corbière**, Conseiller de Paris, Premier adjoint du 12e arrondissement (PG)

✘ **Jean-Numa Ducange**, Maître de conférences (Université de Rouen)

✘ **Florence Gauthier**, Maître de conférences (Paris VII)

✘ **Hervé Leuwers**, Professeur (Université de Lille), Directeur des Annales historiques de la Révolution française

✘ **Jean-Marc Schiappa**, historien, prés. de l'IRELP (Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée)

✘ **Pierre Serna**, Professeur (Université de Paris I), Directeur de l'Institut d'Histoire de la Révolution française

✘ **Danielle Simonnet**, Conseillère de Paris du 20e (PG)

Robespierre – Motion du Congrès de la FNLP 2008

Le Congrès national de la Fédération nationale de la Libre Pensée de 2008

avait lancé un appel en direction de la Mairie de Paris, affirmant notamment :

« Nous ne contestons pas les prérogatives d'un Maire, d'une Mairie, d'une Commune, à partir du moment où les choix s'inscrivent dans les valeurs fondamentales de la République :

« Liberté, égalité, fraternité »

et dans le préambule de la Constitution de 1946, repris en 1958 « La France est une république démocratique, laïque et sociale » .

C'est dans le cadre de ces prérogatives et de ces valeurs que les soussignés demandent à la Mairie de Paris de nommer un lieu public Robespierre ».

Cet appel a été signé massivement par des historiens, des libre-penseurs, des élus, des citoyens de toutes tendances.

Les deux premières listes de signataires ont été rendues publiques sur le site internet de la Fédération nationale.

La Mairie de Paris a fait connaître à la Fédération de Paris de la Libre Pensée son refus à notre demande.

A l'occasion du colloque organisé par l'IRELP (Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée) les 27 et 28 juin 2009 sur « 1789-2009, 120e anniversaire de la Révolution française », la motion suivante a été adoptée

Nous, citoyens libres et républicains, participant au colloque de l'IRELP des 27 et 28 juin 2009, au lycée Henri IV, informés de la décision négative du Maire de Paris d'attribuer le nom

de Robespierre à une voie, une place, de la capitale,

Réaffirmons notre attachement à la mémoire du révolutionnaire qui fut, d'ailleurs, député de Paris et dont l'action a été déterminante dans la création de la République, dans l'adoption de la devise : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Décidons donc de poursuivre la campagne publique en vue d'obtenir satisfaction et n'hésiterons pas à porter la question devant les élus républicains.

Dans l'immédiat, nous décidons de saisir les groupes politiques du Conseil Municipal de Paris. »

Un vœu a été déposé par M. G. Sarre (MRC) en ce sens lors du Conseil de Paris du 30 septembre.

Il a été soutenu par les élus PCF, PG et une partie des élus PS et Verts

Nous remercions publiquement ces élus.

Une « courte majorité » (la presse) formée des élus de l'UMP et d'une partie des élus PS s'est prononcée contre, reprenant les explications réactionnaires et a-historiques des élus de l'UMP présentant Robespierre comme un « bourreau ».

Qu'un groupe politique se divise publiquement sur un sujet aussi important le regarde.

Qu'une coalition hétéroclite se forme dans de telles conditions est inquiétant.

Nous posons la question :

Comment des élus se réclamant de Jaurès qui écrivait « je suis avec Robespierre et je vais m'asseoir avec lui aux Jacobins" peuvent-ils voter contre un tel vœu ?

La Fédération nationale

☒ *Se félicite que le débat politique de fond sur Robespierre et sur les valeurs de la Révolution ait été porté sur la place publique. Les responsabilités de chacun sont*

clairement établies.

Remercie les élus, historiens, militants, citoyens qui se sont associés à son intervention.

Annonce qu'elle prendra des initiatives prochaines pour continuer à éclairer le débat et faire avancer le dossier.